

Constats

La Belgique est dotée d'une loi complète qui interdit les différentes formes de discrimination. Notamment celles fondées sur l'état de santé actuel ou futur, l'état physique ou génétique d'une personne

Bien que le milieu médical soit le lieu central de soins, de suivi en toute confidentialité, d'information en matière du VIH/Sida, on y trouve malgré tout, des attitudes non justifiées et des cas de discrimination de la part de certains professionnels de la santé.

Selon l'enquête de 2012 sur les conditions de vie des PVVIH: 13,1 % des répondants déclarent avoir connu des refus de soins, 21,4 % avoir ressenti de la gêne de la part du personnel médical à cause de leur séropositivité et 12,8% ont appris que leur statut sérologique avait été révélé à leur insu. Les professionnels ayant refusés les soins ou les plus cités par les répondants sont les dentistes, les personnels à l'accueil ou aux urgences des hôpitaux, les infirmiers, les médecins ORL et les gynécologues.

Une autre forme de discrimination rapportée par les personnes vivant avec le VIH du groupe Mandela, est le fait de marquer sur certains documents médicaux (dossier de patient, demandes d'examen, bulletin de consultation de spécialiste, etc...) la mention VIH en gras visible de tous.

Nous, personnes vivant avec le VIH, souhaitons, au travers de cet outil, attirer l'attention des professionnels de la santé sur l'impact néfaste qu'a la discrimination sur l'évolution de notre santé.

Sentiments face à la discrimination

Dans certaine situation, la discrimination suscite des sentiments de rejet, d'abandon, d'injustice, de trahison, de colère, de découragement, de dégoût entraînant à leur tour des effets sur la santé de la personne.

Ces sentiments sont intensifiés par le fait que la discrimination provient des personnes supposées nous accompagner, nous soigner et nous soutenir.

« J'ai été chez le kiné. Il a porté des gants pour faire le massage de mon dos J'ai eu le sentiment qu'il était au courant et qu'il avait peur. J'étais choqué ».

« Lors d'une endoscopie, le docteur me demande devant les infirmiers si je suis VIH+. Il a quitté la pièce et un autre docteur est venu pour la même intervention. J'ai été écœurée et vexée, je ne suis plus retournée dans cet hôpital ».

« Hospitalisée, l'infirmière rentre dans la chambre en me disant à haute voix, voici vos médicaments pour le VIH, Je pense qu'elle l'a fait exprès et je me suis sentie trahie ».

« Un médecin généraliste d'un certain âge a refusé de me soigner en tant que PVVIH. Il m'a soigné très vite et j'ai eu le sentiment de ne pas avoir été soigné convenablement ».

Conséquences de la discrimination

Discriminés ou confrontés à un refus de soins, certains patients perdent pied, abandonnent leur traitement et ne consultent plus.

Ils se retrouvent dès lors face à une limitation dans le choix des praticiens.

La méfiance envers le milieu médical s'installe à la place de la confiance, poussant certains à ne pas révéler leur séropositivité, à mentir ou à retenir l'information sur leur santé.

Il en résulte également des conséquences psychologiques importantes, qui vont du repli sur soi à la dépression et l'auto-exclusion.

« J'ai pris rendez-vous chez un dentiste en mentionnant à la secrétaire que je suis VIH+, elle m'a dit que j'allais être pris en dernier. J'ai été. Je n'y suis plus retourné car pour moi, c'était de la discrimination. Après j'ai été chez un autre dentiste et je n'ai rien dit car je pense qu'ils doivent prendre aussi leur responsabilité en prenant des mesures de précautions universelles. Etant indétectable, je pense que je suis moins contaminant qu'une personne qui ignore son statut ».

« J'ai eu peur de perdre mon emploi suite à ce que mon médecin avait mis sur mon certificat médical, Cela avait suscité la curiosité de mon employeur qui voulait savoir ce qu'était le CETIM et j'ai essayé de lui expliquer que c'est juste l'hôpital St Pierre ».

Messages venant des PVVIH

Aux professionnels du milieu médical

- Veuillez appliquer les mesures de précautions universelles parce que certains d'entre nous ne révèlent pas **toujours** leur statut sérologique et que d'autres ne savent même pas qu'ils sont infectés.
- Informez-vous et formez-vous sur l'évolution du VIH, sur le counseling et l'annonce de la séropositivité.
- Soyez sans crainte face à un patient qui vous annonce son statut sérologique. C'est une preuve de confiance et de responsabilité de sa part.
- Acceptez-nous dans notre spécificité médicale et dans nos différences (orientation sexuelle, origine, genre...).

En éradiquant la discrimination liée au VIH dans le milieu médical, la relation soignant/soigné sera améliorée et la confiance rétablie.

Travaillons ensemble pour assurer le bien-être et la qualité de vie aux PVVIH

Rétablissons et construisons ensemble la confiance mutuelle.

Adresses et liens utiles

UNIA

Centre interfédéral pour l'égalité des Chances
A 138, Rue Royale, 1000 Bruxelles

T +32 (0)2 212 30 00

F +32 (0)2 212 30 30

E info@unia.be

Plate-Forme Prévention Sida/Sidaids

28/29 place de la vieille halle aux blés
1000 Bruxelles

02/7337299

www.preventionsida.org

« Au service de mes patients, je favoriserai leur santé et soulagerai leurs souffrances. Je veillerai à ce que des convictions politiques ou philosophiques, des considérations de classe sociale, de race, d'ethnie, de nation, de langue, de genre, de préférence sexuelle, d'âge, de maladie ou de handicap n'influencent pas mon attitude envers mes patients. Je respecterai la vie et la dignité humaine. »

*Extrait du Serment du Conseil national de l'Ordre des médecins de Belgique (Version juillet 2011)



«Non au virus de la discrimination»

dans le milieu médical



European African Treatment Advocates Network



European
AIDS Treatment
Group

